

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SEANCE DU 03 JUILLET 2026



L'an deux mil vingt-six, le trois juillet, à quatorze heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, Maire, en suite de convocation en date du 23 juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 23 juin 2026.

Étaient présents : M. Mason MOREAU, M. Jérémy ROBBE, Mme Stéphanie LEGAY, Mme Aline MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Aurélie VANNECKE, M. Philippe LAISNÉ, M. Alain GRESSIER, M. José TASSEZ, M. Didier PAILLART, Mme Loëtitia DAUTREMEPUICH, Mme Sylvie VICHERY, M. Pascal DEMOL, Mme Audrey DUBRULLE, M. Fabrice DUBRAY, Mme Marina LONCKE, Mme Charlotte DESMARETZ, Mme Jessica FOURCROY, M. Jérôme DELPLACE, Mme Marie BOULOGNE, Mme Annette GOZET, Mme Peggy CUISINIER, M. David URBAIN.

Étaient absents représentés : M. Thierry TURLURE (pouvoir donné à Jérémy ROBBE) ; Mme Jennifer GREVET (pouvoir donné à Aline MOREAU) ; Mme Karine POCQUET (pouvoir donné à Fabien PAUWELS) ; M. Wesley GARNIER (pouvoir donné à Philippe LAISNÉ)

Étaient absents non représentés : Mme Karine DERUELLE, M. COUVILLERS Nicolas.

Soit : 23 présents, 6 absents (dont 4 pouvoirs), soit 27 votants. Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Fabien PAUWELS a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 19 mai 2026 a été adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03.07.26.03

DU 03 JUILLET 2026

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES 2026 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Premier Adjoint expose qu'il y a lieu de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux associations locales et soumet au Conseil Municipal les propositions d'attributions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget communal 2026 ;

Considérant les demandes de subventions annuelles des associations locales pour 2026 ;

Considérant les propositions d'attributions de subventions annuelles aux associations locales pour 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Premier Adjoint, à l'exception des 12 membres faisant partie de ces associations locales et, à ce titre, n'ayant pas pris part au vote, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 1 voix contre,

Décide d'attribuer les subventions annuelles aux associations locales précitées pour 2026, conformément au tableau ci-dessous.

Dit que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande.

Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.

N'ont pas pris part au vote :

Thierry TURLURE, Jennifer GREVET, Philippe LAISNÉ, Aurélie VANNECKE, José TASSEZ, Didier PAILLART, Karine POCQUET, Wesley GARNIER, Audrey DUBRULLE, Fabrice DUBRAY, Charlotte DESMARETZ et Marie BOULOGNE

Associations

ACPG-CATM	560,00 €
ACTIVITES SECTIONS MARLESIENNES	1 500,00 €
ARCHERY CLUB LES GEAIS MOQUEURS	350,00 €
ASSOCIATION EDUCATION POPULAIRE MILLENIUM	7 750,00 €
BADMINTON TEAM MARLES-LES-MINES	300,00 €
CLUB DU 3EME AGE - CHAPELLE SAINTE BARBE	700,00 €
C.O.S. MARLES SECTION FOOTBALL	20 000,00 €
C.S.A.C JU-JITSU	1 200,00 €
ECOLE DE BOXE DE MARLES-LES-MINES	1 200,00 €
FOYER CULTUREL DES EDELWEISS NOUVELLE GENERATION	1 700,00 €
HARMONIE MUNICIPALE	4 000,00 €
JIM BIG BAND "JAZZ IN MARLES"	500,00 €
LA BASSE-COUR DE FAB	500,00 €
LA BELOTE MARLESIENNE	200,00 €
LA CABANE AU FOND DU JARDIN	250,00 €
LA PLUME MARLÉSIENNE	400,00 €
LA TRUITE MINIERE	900,00 €
LE CH'TI BRASS	500,00 €
LES BOULISTES DE MARLES	1 000,00 €
LES RANDONNEURS DU VIEUX II	400,00 €
MARLES ENCHANTE	300,00 €
MARLES LES MINES ACTU	200,00 €
PARENTS ELEVES DU COLLEGE (FCPE)	500,00 €
UN SOURRIRE POUR UN MEILLEUR AVENIR	300,00 €
COOP. PRIMAIRE CAMPHIN	5,51 € par élève
COOPERATIVE SCOLMAT.CAMPHIN	5,51 € par élève
ASSOCIATION SPORTIVE SOCIO CULTURELLE ECOLE CURIE	5,51 € par élève
COOP. SCOLAIRE GROUPE SCOLAIRE GAMBETTA	5,51 € par élève

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 03 juillet 2026 a été, le 23 juin 2026, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Mason MOREAU



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 07 juillet 2026

Le Maire,

Mason MOREAU

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03.07.26.03

DU 03 JUILLET 2026

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES 2026 AUX ASSOCIATIONS LOCALES